



## **Avis de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 728**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 13 décembre 2021 à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 455, rue Fairfield, une distance minimale entre 2 entrées charretières de 4 mètres au lieu de 6 mètres.

Conformément à la résolution GP-211122-2.3, la consultation des citoyens sur cette demande de dérogation mineure est remplacée par une consultation écrite.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 23 novembre au 8 décembre 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : [greffe.gp@longueuil.quebec](mailto:greffe.gp@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

Longueuil, le 23 novembre 2021.

Marie-Claude Bérubé  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park